



# Commune de Rue

## Conseil général

### Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

A la salle des Remparts à Rue – 19h30

---

Présent/e/s	Nicole Barbey, Gérald Borcard, Chantal Bosson, Eric Bosson, François Bosson, Jean-Luc Bosson, Francis Braillard, Alain Chollet, Magalie Conus, Yanessandre de Andrea, Nadine Fontaine, Hervé Guillain, Christophe Martin, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Patrick Périsset, Sylvain Périsset, Sébastien Perriard, Jacques Perroud, Luc Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Maxime Punitharangitham, Hélène Schiliro et Armand Surchat.  <u>Conseil communal</u> : Joseph Aeby (Syndic), Franco de Andrea, Pierre-Louis Fossati, Denis Orange, Antoinette Piccand, Bernard Savio  <u>la boursière communale</u> : Christine Fardel-Ottet  <u>la secrétaire communale</u> : Cynthia Buache Mesot
Excusé/e/s	Michel Gobet, Gaétan Mouron, Sébastien Hassler, Joël Crausaz et Sylvie Wenger
Présidence	Yanessandre de Andrea



En ce début de séance, **Mme la Présidente** salue la présence de M. Guillaume Chillier pour « La Liberté » et M. Valentin Castella pour « La Gruyère ». M. Dominique Ayer, représentant de la Feuille fribourgeoise, est excusé ce soir. Elle remercie également le public de s'être déplacé à Rue pour assister aux débats, ce qui démontre l'intérêt que les concitoyens portent au débat et à notre commune. **Mme Yanessandre de Andrea** souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général. Elle rappelle qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires qui vont de pair, la séance de ce soir est particulière, tout comme celle de septembre dernier ; le port du masque est obligatoire et les distances de sécurité doivent être respectées.

Ce soir, le bureau est composé de Mme Yanessandre de Andrea, Présidente, de M. Luc Perroud, vice-président, de Mme Nadine Fontaine, scrutatrice, de MM. Armand Surchat et Benoît Pittet, scrutateurs, et de Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

**Mme Yanessandre de Andrea** relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 20 novembre 2020, par courriel, par le « cloud », par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information, sur l'application Gemeinde News, aux piliers publics et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque. Elle déclare donc cette assemblée ouverte.

Elle constate que **25** membres du législatif sont présents et **5** sont excusés. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **13** voix. Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés, une fois celui-ci approuvé.

**Mme Yanessandre de Andrea** revient sur l'ordre du jour et relève que le point **6 « approbation du règlement sur l'eau potable »** a été retiré par le Conseil communal, selon les informations reçues de la secrétaire communale. Il sera repris lors de la séance du 14 janvier prochain. De plus, suite à des échanges de mails avec M. Christophe Martin, ce dernier aimerait faire voter une motion qui concerne les différentes associations, respectivement le financement tiers garanti par les différents ménages communaux avec des risques financiers pour les communes codébitrices. Il donne lecture de sa motion :

*« La période actuelle et sa pandémie vont affecter fortement et durablement le tissu économique et le passif de plusieurs entreprises et autres associations avec des risques évidents de faillites ou de surendettements. Pour les associations dans lesquelles notre commune est partie prenante, le financement tiers est garanti par les différents ménages communaux avec des risques financiers pour les communes codébitrices. Il devient plus que nécessaire de suivre de manière attentive ces engagements, leur somme et les risques sur les comptes communaux.*

*En conséquence, je demande, au nom du Groupe Entente, que soit soumis au vote, l'étude pour la mise à disposition, chaque année, de la liste, à jour, des engagements financiers de la commune, ainsi qu'une évaluation des incidences (risques) sur les comptes communaux. Ce document pourra être intégré à la présentation annuelle des comptes, il fera l'objet d'une recommandation d'approbation de la commission financière du Conseil Général et sera enfin soumis au vote du Conseil Général pour son approbation définitive.*

*Cette étude devra être soumise au prochain Conseil Général pour une introduction dès l'année 2021 dans le cadre du processus de présentation des comptes 2020 ».*

**Mme la Présidente** suggère de mettre ce point en lieu et place du règlement sur l'eau potable, soit le point 6 « Motion Martin ». Aucune remarque n'est formulée à ce sujet et cette dernière propose de passer directement au vote de l'acceptation du nouvel ordre du jour. Ce dernier est **accepté à l'unanimité** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 1. Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020 a été transmis par courriel dès sa rédaction. Sans commentaire, ce dernier est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 2. Construction du centre de secours intercommunal

Avant de poursuivre, **Mme la Présidente** demande à M. Bernard Savio de se récuser et de quitter la salle pour le traitement du point 2 dans sa totalité. Ce dernier souhaite s'exprimer concernant cette récusation. Il rappelle que lors de la séance de septembre dernier, M. le Syndic a évoqué la récusation, tout le monde s'est interrogé l'espace d'un instant en se disant « de quoi parle-t-il » et finalement, le vote a eu lieu. **M. Bernard Savio** relève que la 3<sup>ème</sup> mi-temps est très importante ; après le Conseil général, s'est posée la question de savoir si effectivement ce dernier aurait dû se récuser ? Il explique que le débat est allé jusqu'à la Préfecture et M. le Préfet a demandé des explications. M. Willy Schorderet a décidé que la récusation devait avoir lieu et en informe le Conseil communal ; ce dernier est tout à fait d'accord avec cette décision et a proposé de revoter ces points ce soir. **M. Bernard Savio** se récuse en étant 100% d'accord avec cette décision.

## 2.1. Délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition du BF 356

Mme Yanessandre de Andrea relève que le débat a déjà eu lieu en septembre dernier et que la Commission financière a d'ores et déjà préavisé favorablement cette délégation de compétence. Elle propose ainsi de passer directement au vote.

## 2.2. Délégation de compétence au Conseil communal pour des échanges de terrains

La proposition est la même pour ce point.

## 2.3. Délégation de compétence au Conseil communal pour des échanges de terrains

La proposition est la même pour ce point.

## 2.4. Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'étant déjà prononcée lors de la séance du 17 septembre 2020 sur ces 3 délégations de compétence, le rapport n'est pas présenté.

## 2.5. Approbation de chaque délégation de compétence

Mme la Présidente propose de passer au vote de chaque demande de délégation de compétence.

La délégation de compétence au Conseil communal pour l'acquisition de la parcelle RF 356 est **approuvée à la majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La délégation de compétence au Conseil communal pour des échanges de terrains est **approuvée à l'unanimité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

La délégation de compétence au Conseil communal pour la vente de terrain est **approuvée à la majorité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	24	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

*Mme la Présidente demande à un membre du Conseil général d'aller chercher M. Bernard Savio pour la suite de la séance.*

## 3. Délégation de compétence au Conseil communal pour l'établissement d'un droit de superficie (DDP) sur le BF 23

### 3.1. Présentation de la situation et du projet

Mme la Présidente demande au Conseil communal s'il souhaite apporter des précisions ou faire un commentaire. Ce n'est pas le cas, elle propose ainsi de solliciter directement le préavis de la Commission financière.

### 3.2. Préavis de la Commission financière

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission qui préavise favorablement cette délégation de compétence et à ce projet.

### 3.3. Débat et vote

**Mme Nicole Barbey** souhaite quand même revenir sur les questions que le « Groupe Entente » a posées au Conseil communal afin que le public puisse comprendre comment fonctionne le groupe et que les sujets sont discutés ensemble. Elle précise que M. le Syndic a répondu par courriel aux questions. Ce document est annexé au présent procès-verbal (*annexe I*). Elle rajoute que ce jour, elle s'est rendue sur place et a été « déçue en bien » en constatant l'espace à disposition.

**Mme Magalie Conus** relève que sur la photo, à l'arrière, figure un bâtiment plus clair. Appartient-il au même propriétaire, demande-t-elle ? **M. Joseph Aeby** répond par la négative. Sans autre remarque, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote la demande de délégation de compétence.

La délégation de compétence au Conseil communal pour l'établissement d'un DDP (droit de superficie) sur le bien-fonds 23 est **approuvée à la majorité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	21	NON	3
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 4. Arrêté communal relatif au financement des raccordements à l'EP hors zone à bâtir

### 4.1. Présentation de la situation et du projet

Le Conseil communal n'a aucun commentaire à rajouter pour cet objet.

### 4.2. Débat et vote

**M. Patrick Périsset** a une question car il a une crainte sur son impact financier ; il relève que nous parlons d'une vingtaine de bien-fonds sur le territoire communal. Quelle charge financière cela représente-t-il ? Ne devrait-on pas limiter l'enveloppe et l'assimiler à une subvention ? Le Conseil général pourrait attribuer une enveloppe de CHF 100'000.00 et ensuite, renouveler un nouveau fonds, une fois le montant épuisé. **M. Joseph Aeby** prend la parole, cette question étant plutôt en lien avec l'aspect financier que l'aspect technique. Il relève qu'à l'article 1, il est indiqué « que la commune **peut** fournir... » ; en utilisant ce verbe, nous enlevons l'astreinte et le Conseil communal peut, pour chaque demande, prendre une décision qui n'est pas celle de financer la demande de raccordements aux conditions précisées dans l'arrêté communal. M. Patrick Périsset fait une proposition et il appartient au Conseil général de débattre et décider que pour la prochaine législature, le Conseil communal présente (en mai 2021) une enveloppe budgétaire, pour la législature 2021-2026, dédiée à ce type de raccordements ; le Conseil pourrait retourner devant le législatif pour demander une rallonge. Le Conseil communal n'a pas fait d'étude sur les bâtiments concernés ; ils ont été répertoriés mais il n'a jamais été chiffré ce que coûterait le raccordement de toutes les maisons sur le territoire. Cette proposition est acceptable et elle peut mettre des limites pour éviter des dépassements ou des abus. **M. Pierre-Louis Fossati** rajoute que ces dépenses n'impactent pas les impôts des citoyens car ces travaux s'autofinancent par la vente de l'eau.

**M. Christophe Martin** remercie le Conseil communal d'avoir « planté » le cadre quant au financement de ces raccordements en eau potable. Les choses peuvent s'améliorer au fur et à mesure mais il constate que le Conseil communal a agi avec diligence et apprécie que ce document lui parvienne durant cette session.

Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote l'acceptation de cet arrêté communal relatif au financement des raccordements à l'EP des habitations hors zones à bâtir.

Cet arrêté est **approuvé à l'unanimité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 5. Arrêté communal relatif au soutien des mesures de protection pour les faons

### 5.1. Présentation de la situation et du projet

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à donner par rapport à ce point de l'ordre du jour.

### 5.2. Débat et vote

**Mme Nicole Barbey** a une question : dans les faits, chaque agriculteur, qui met en œuvre cette action, touche CHF 200.00 ? **M. le Syndic** répond que sous l'angle financier, il y a 2 parties : l'Etat verse, à titre d'encouragement à la démarche, CHF 200.00 par intervention et ce montant est complété d'autant par une participation de la commune. Cet argent ne va pas chez l'agriculteur. L'objectif est d'assurer la gratuité de cette prestation à tous les paysans. L'initiative est louable et la commune doit faire preuve d'exemplarité et soutenir ce type de démarche. Cette prestation est faite de manière professionnelle, avec un drone et un responsable de la chasse locale. Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote l'acceptation de cet arrêté communal relatif au soutien des mesures de protection pour les faons.

Cet arrêté est **approuvé à l'unanimité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 6. Motion « Martin »

Par mail, M. Christophe Martin, au nom du Groupe Entente, a demandé de voter une motion. Sa motion a été lue en début de séance. **Mme la Présidente** donne la parole à **M. Christophe Martin** qui explique que sa motivation est liée aux points suivants. Il relève que ces associations profitent de l'introduction des nouvelles normes comptables pour modifier leurs statuts pour être conforme à la norme MCH2 ; au passage, certaines d'entre elles augmentent leur limite d'endettement. **M. Christophe Martin** prend l'exemple du VOG, pour lequel la limite d'endettement passe de 30 millions à 50 millions. En soi, cela ne lui pose pas de problème mais quoiqu'il en soit, par les temps qui courent, il devient évident que ces limites d'endettement augmentent ; il ne faut pas oublier que les communes sont codébitrices et à des hauteurs de 50 millions, cela peut vite faire mal aux finances communales. C'est pour cette raison qu'il aimerait avoir dans les comptes communaux un suivi annuel de tous ces engagements financiers (cautionnements, garanties...), ainsi qu'une appréciation des risques de telle manière à pouvoir anticiper les événements.

**M. Joseph Aeby** relève que cette intervention est arrivée relativement tard (en début de semaine). Sur le fond et sur la forme, le Conseil communal ne s'y opposerait pas mais il tient cependant à apporter la précision suivante : il est assez probable que cette demande fasse partie des exigences MCH2 que l'on retrouvera dans le rapport financier accompagnant les comptes. Il n'a pas réussi à avoir une réponse très précise pour ce soir. Le Conseil communal propose ainsi d'entrer en matière sur cette motion mais si la réglementation MCH2 le prévoit dès l'exercice prochain, il demandera la radiation de cette motion. Le Conseil général devra alors se référer aux rapports financiers accompagnant la comptabilité communale.

**M. Franco de Andrea** précise que la limite d'endettement du VOG (30 millions) arrive à bout alors qu'il reste encore beaucoup de travaux (collecteurs, station de pompage,...) ; cette limite a été acceptée par les délégués des communes concernées ; il sera alors difficile de réaliser la suite de ces travaux sans rallonge. **M. Patrick Périsset** relève avoir vu dans le procès-verbal du VOG que la commune d'Oron a une limite de cautionnement qui l'empêche d'assurer l'endettement demandé dans le cadre du VOG. **M. Franco de Andrea** précise que ce point devra être repris par le Conseil communal d'Oron pour modifier cette limite. **M. Patrick Périsset** demande si la commune de Rue a également une limite de cautionnement pour ses engagements externes ? **M. le Syndic** précise que la part de Rue sur la STEP d'Ecublens est limitée à 6% en responsabilité financière.

Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote de cette motion.

Cette motion est **approuvée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	25	abstention(s)	2	majorité	13	OUI	23	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 7. Adoption des nouveaux statuts de l'ASLPP-GV

### 7.1. Débat et vote

**M. Joseph Aeby** relève que pour les 4 points suivants, ce sont les règles financières de MCH2, avec le changement de modèle comptable ; toutes les associations et les communes ont un délai imparti au 01.01.2022 pour introduire cette nouvelle comptabilité. Nous parlons d'adaptations par rapport à la législation en lien avec MCH2. **M. le Syndic** donne dans les grandes lignes les modifications majeures :

- ✓ obligation de présenter une planification à 5 ans pour les associations ;
- ✓ introduction et adoption d'un règlement financier avec des limites ;
- ✓ introduction d'une commission financière dans les associations.

Il s'agit d'adaptations légales.

Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'ASLPP-GV sont **approuvés à l'unanimité des voix.**

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 8. Adoption des nouveaux statuts de l'AVGG

### 8.1. Débat et vote

Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'AVGG sont **approuvés à l'unanimité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 9. Adoption des nouveaux statuts du VOG

### 9.1. Débat et vote

Sans autre commentaire, **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts du VOG sont **approuvés à l'unanimité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 10. Adoption des nouveaux statuts de l'ABMG

### 10.1. Débat et vote

Tout comme les points précédents, cet objet ne soulève pas de remarque et **Mme Yanessandre de Andrea** propose de passer au vote de l'adoption de ces nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts de l'ABMG sont **approuvés à l'unanimité des voix**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## 11. Budgets 2021

### 11.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Sans transition, **Mme la Présidente** passe la parole à M. le Syndic. Ce document prévoit un **déficit prévisionnel de CHF 240'500.00** pour un total de charges de **CHF 6'982'300.00**. Ce budget n'est pas dramatique puisqu'il se trouve dans les limites autorisées par la législation. C'est une conséquence de la baisse d'impôts ! Par contre, il faudra plusieurs exercices, -entre 2 et 3-, pour en ressentir complètement les effets !

**M. Joseph Aeby** propose, comme à l'accoutumée, de passer à la lecture réduite des différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

**0 Administration** : ce chapitre présente des charges à hauteur de **CHF 475'100.00**, avec un excédent de **CHF 394'800.00**. Ce chapitre est moins chargé mais ce n'est pas lié à des économies.

Le budget a été élaboré en tenant compte des règles d'imputation des charges de MCH2 si bien que les charges qui affectent le personnel de l'Administration sont aujourd'hui réparties dans les différentes activités de la commune.

**Mme Nicole Barbey** ne comprend pas pourquoi les comptes n°020.305.00 (primes d'assurance accident) et n°020.305.10 (primes d'assurance perte de gain maladie) sont à CHF 00.00. **M. Joseph Aeby** explique que c'est une préparation à MCH2 où il ne figurera plus dans les comptes cette répartition « charge-retenue-salaires bruts ». Ces montants sont affectés au compte n°020.303.00. **M. Christophe Martin** relève qu'une partie des charges administratives sera imputée sur d'autres domaines. Hier et aujourd'hui, ces charges étaient prises en charge par les impôts. Et demain, une partie de ces charges pourra être imputée sur le compte de la déchetterie et devra être compensée par des taxes. Par conséquent, est-ce que ce transfert de charges génèrera des augmentations de taxes ? **M. le Syndic** précise qu'aujourd'hui, pour ce qui est des services (déchets ménagers, eau potable et épuration), lorsqu'ils sont bénéficiaires, nous imputons des charges financières en imputation interne ; nous chargeons ces comptes avec des imputations financières qui ne correspondent pas toujours la réalité de la comptabilité. Et pourquoi ? C'est pour présenter des comptes de services équilibrés puisqu'il est interdit de faire des bénéfices sur les services. Demain, nous affecteront des charges de personnel et nous réduiront les imputations financières internes. C'est une nouvelle manière d'appréhender la comptabilité. Il est assez probable que si des investissements importants touchent les services, et que nous y affectons les charges réelles du personnel, ce n'est pas exclu que les taxes doivent être augmentées. Mais il ne faut pas oublier que certains secteurs de la commune n'ont aucune rentrée financière...et c'est l'impôt qui les finance (les routes, les écoles,...). C'est donc peut-être une question de vase communicant ! Pour l'instant, ces services sont plus ou moins équilibrés même avec les imputations relatives au personnel.

**1 Ordre public** : ce chapitre présente des charges à hauteur de **CHF 94'900.00**, des produits de **CHF 57'000.00** et donc un excédent de charges de **CHF 37'900.00** ; il n'amène pas de commentaires particuliers.

**2 Enseignement et formation** : ce chapitre présente un excédent de charges de **CHF 2'148'800.00** pour un budget de **CHF 2'246'800.00**. Les coûts continuent de progresser dans ce chapitre mais nous constatons dans la comptabilité détaillée, les seules rentrées financières sont la participation des parents aux frais de garde et la vente des repas à l'AES. Le montant total est couvert par l'impôt.

**3 Culte, culture et loisirs** : ce chapitre n'apporte aucun commentaire.

**4 Santé** : ce chapitre repose principalement sur les soins à domicile et les homes médicalisés. Il présente des charges à hauteur de **CHF 708'400.00** pour un excédent de charges de **CHF 698'400.00**. L'évolution est raisonnable mais nous attendons avec une certaine méfiance l'impact du COVID-19 sur les établissements du district. Il est assez probable qu'il y ait un excédent de déficit à affecter aux communes si l'institution n'a pas de réserves. Il y a néanmoins un impact assez lourd sachant que les lits inoccupés coûtent chers... c'est donc un double impact dans cette réalité !

**5 Affaires sociales** : ce chapitre présente un budget de **CHF 1'769'700.00** pour un excédent de charges de **CHF 718'000.00**. Nous avons une bonne maîtrise des coûts !

**6 Transport et communication** : ce chapitre concerne principalement les routes et les places. Il est stable et ne présente pas de produits puisque nous ne sommes pas autorisés à vendre des vignettes pour les routes communales, par exemple. Il y a également une participation aux dépenses cantonales des TPF et au trafic régional.



**M. Christophe Martin** est interpellé par les augmentations de charges pour les TPF. Il constate que les offres sur la commune, contrairement aux charges, n'augmentent pas ! **M. Joseph Aeby** répond que c'est une solidarité cantonale. L'Etat et les communes subventionnent mais l'augmentation de l'offre se fait plutôt dans les agglomérations ou autour des villes. Ce principe est inscrit dans la loi.

**7 Protection et aménagement de l'environnement** : ce chapitre présente un excédent de charges de **CHF 81'000.00** pour un budget de **CHF 767'100.00**. **M. le Syndic** précise que les services sont en bonne santé et que notre politique fait que l'on n'a pas besoin de taper dans l'impôt. **M. Patrick Périsset** a été surpris de la part réservée aux salaires au compte n°700.301.00 pour l'approvisionnement en eau. **M. Joseph Aeby** précise que ce montant de CHF 76'000.00 sera mesuré durant l'exercice 2021 et, en affectant les heures effectives à la fin de l'année, nous pourrions dire que l'eau utilise un certain nombre de ressources humaines et donc...certains coûts. Avec la nouvelle réglementation, le prix des services pourra bouger une fois par année en fonction des résultats.

**8 Economie** : ce chapitre n'apporte pas de commentaires particuliers.

**9 Finances et impôts** : ce chapitre présente un excédent de recette de **CHF 4'749'300.00**, soit un excédent de produits de **CHF 4'274'700.00** qui nous permet de financer toutes les dépenses qui ne sont pas couvertes par les contre-prestations et les services. La masse fiscale globale de la commune est en évolution sensible ces dernières années, ce qui amortit un peu l'impact de la baisse d'impôts. Les imputations internes nous aident à améliorer ce chapitre des finances.

**Mme Myriam Mouron** demande à quoi correspond le compte n°900.318.30 « frais de gestion de débiteurs » qui est budgétisé à CHF 20'000.00 ? **M. Joseph Aeby** relève qu'il s'agit d'une nouvelle rubrique qui permet de couvrir les frais de gestion des débiteurs. Il explique que la commune compte une quantité importante de petits débiteurs. Ce n'est pas les factures envoyées aux propriétaires qui posent problème mais plutôt une frange de la population, plutôt jeune, qui se déplace beaucoup et laisse de petites ardoises, notamment en ce qui concerne les déchets et les taxes non-pompier. En accord avec la Commission financière, le Conseil communal a signé un contrat, qui nous lie à une société d'encaissement. Cette solution nous permettra de « chasser les mauvais payeurs » et surtout d'intégrer une notion de suivi des encaissements qui sera beaucoup plus radicale qu'à ce jour ! Avec ce système, le dossier « des mauvais payeurs » est transféré à cette société. Cette expérience a été signée pour 1 année et à voir s'il faut reconduire le contrat ou trouver une autre solution. **Mme Myriam Mouron** revient un peu en arrière et se demande si le compte des ordures ménagères ne devrait pas s'autofinancer ? **M. Denis Orange** répond que pour les ordures ménagères, c'est 70% d'autofinancement selon la loi en vigueur !

**M. le Syndic** rappelle ainsi que le tableau final présente des charges à hauteur de **CHF 6'982'300.00** et un produit de **CHF 6'741'800.00**, soit un excédent de charges de **CHF 240'500.00**. Le Conseil communal présente ce soir un budget légèrement déficitaire (3.5%) mais dans les normes applicables par la loi sur les communes (5% du total des charges).

**Mme Yanessandre de Andrea** remercie **M. le Syndic** pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière.

### 11.1.1. Rapport de la Commission financière

**M. Francis Braillard** relève que la Commission financière a rencontré **M. Joseph Aeby** le 09 novembre 2020 pour examiner le budget 2021 et s'est réunie le 11 novembre 2020 pour analyser et rédiger le présent rapport.

Il donne lecture du rapport de la Commission financière qui préavis favorablement ce budget, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 240'500.00 pour un total de charge de CHF 6'982'300.00**. Elle invite les membres du Conseil général à accepter ce budget. Les commentaires relatifs à certains chapitres figurent sur le document annexé au présent procès-verbal (*annexe II*).

### 11.1.2. Questions et débats

**Mme Yanessandre de Andrea** ouvre les débats. La parole n'est plus demandée et elle propose de passer au vote (point 11.3.).

## 11.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec un excédent de charges de **CHF 986'052.90** pour un budget à hauteur de **CHF 1'457'634.75**. **Mme la Présidente** propose de prendre chaque point séparément.

### 11.2.1. Rapport de la Commission financière, examen et vote de chaque investissement

**M. Francis Braillard** communiquera le préavis de la Commission financière au fur et à mesure du traitement de chaque demande de crédit.

#### 11.2.1.1. Aménagement d'une place de détente

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
330.503.00	Aménagement d'une place de détente	CHF 50'000.00

**Mme la Présidente** donne la parole à **M. Joseph Aeby** qui précise que l'idée est de rendre cet endroit plus accueillant et y mettre un peu d'ordre, avec des mesures qui visent à nettoyer la place et finir la démolition. C'est une estimation des coûts qui permet de ne pas laisser traîner la situation et de « remettre l'Eglise au milieu de Rue ». **M. Alain Chollet**, au nom de la Commission d'aménagement, donne lecture des remarques concernant cet objet :

*« Le bien-fonds 23 n'est pas situé en à bâtir. Il est impacté par un danger naturel, -chutes de pierres-, et est situé dans un périmètre ISOS de catégorie Avant d'engager trop de dépenses, ladite Commission recommande au Conseil communal de vérifier la faisabilité du projet auprès des services cantonaux et émet un préavis favorable ».*

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement. **Mme la Présidente** propose ainsi de passer au vote.

**Vote** : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 11.2.1.2. Honoraires d'ingénieurs, étape 1, traversée de Rue

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
620.501.10	Honoraires d'ingénieurs, étape 1, traversée de Rue	CHF 75'000.00

**M. Bernard Savio** explique que depuis les récentes fuites à travers le bourg de Rue, le Conseil communal a rencontré à 4 reprises le Service des ponts et chaussées. Le Canton a fait un budget concernant les honoraires du bureau ingénieurs qui va diriger les travaux de la traversée de Rue. La participation de la commune s'élève à **CHF 75'000.00**, à +/- 20%. Quant au Canton, il prendra en charge environ CHF 180'361.00 ; c'est une part correcte vis-à-vis des travaux à effectuer. Voici le planning qui a été établi :

- Décembre 2020 envoi des appels d'offre aux bureaux d'ingénieurs
- Février 2021 délai pour le dépôt des offres
- Mars 2021 contrôle des offres par le BAMO
- Avril 2021 attribution du mandat d'ingénieurs, avec délai de recours d'un mois

La commune a écrit au SPC pour confirmer le planning discuté et bien lui faire prendre conscience que maintenant, elle ne lâchera plus rien. Il y a été précisé que notre population est depuis longtemps en attente d'une action et que le SPC peut compter sur l'entier soutien du Conseil communal pour avancer sur ce dossier crucial pour la Ville de Rue.

**M. Alain Chollet**, toujours en tant que Président de la Commission d'aménagement, relève que la nomination d'un bureau d'étude fait partie du processus présenté à la Commission d'aménagement et est indispensable dans un tel projet. Elle émet un préavis favorable à cette demande de crédit.

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet également un préavis favorable pour cet investissement. **Mme Yanessandre de Andrea** donne la parole à M. Christophe Martin. En effet, ce dernier craint que l'on applique la technique du salami ; il lui manque l'ordre de grandeur du projet et la durée de cet investissement ! **M. Bernard Savio** pense que ces travaux sont de l'ordre de 5 millions au total, soit environ 1.5 millions pour la commune de Rue. Aura-t-on, à terme, une évaluation financière de l'entier de ces travaux demande **M. Christophe Martin** ? Est-ce que le Conseil général pourra se prononcer sur une enveloppe globale ? **M. Bernard Savio** explique qu'un comité de pilotage, avec des membres du Conseil général, sera constitué pour suivre l'évolution du dossier ; néanmoins, c'est un peu tôt pour le mettre sur pied maintenant sachant qu'il y a les élections et qu'il faut laisser travailler le bureau d'ingénieurs.

**Vote** : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 11.2.1.3. Réfection de la place en pavés à Promasens

<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
942.503.65	Réfection de la place en pavés à Promasens	CHF 70'000.00

**M. Bernard Savio** a quelques précisions à apporter par rapport à ce projet ; il explique que ce projet date de 6 ans et que beaucoup de questions se sont posées à propos de cette place. Cette dernière est dans un périmètre protégé et la goudronner devrait faire l'objet d'une mise à l'enquête, sans certitude que l'on puisse changer ce revêtement. Il est cependant nécessaire de la réfectionner car elle se dégrade. Il a contacté deux entreprises de génie civil et un spécialiste en pavés. La meilleure solution était de l'entretenir et surtout, de remplacer les pavés de la bande de roulement (500 m<sup>2</sup>).

En effet, ces derniers ne peuvent pas être réutilisés car ils mesurent 6 cm d'épais et ne supportent pas les charges, le passage répété de véhicules et encore moins, les véhicules de déneigement. Les nouveaux mesureront 8 cm d'épaisseur. Les pieds des arbres seront aussi protégés !

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

**M. Benoit Pittet** relève avoir toujours entendu parler « d'un bâtiment intercommunal ». Qu'en est-il ? **M. Bernard Savio** précise que l'intérieur est intercommunal et l'entretien extérieur, communal.

**Vote** : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	1	majorité	13	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 11.2.1.4. Uniformisation des serrures des portes de la commune

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
942.503.15	Uniformisation des serrures des portes	CHF 70'000.00

**M. Franco de Andrea** donne quelques explications par rapport à cet investissement. Actuellement, la commune a 130 serrures dont les 2/3 sont sur un cylindre qui permet d'avoir un passe. Par exemple, pour ouvrir la déchetterie de Promasens, il faut 4 clés. Des extensions sont prévues (abri PC, parking, école,...). Le but est d'avoir un système uniforme qui permettra de gérer les clés de manière un peu plus moderne que des clés à codage mécanique. Un groupe a demandé s'il est vraiment judicieux que les employés communaux fassent le déploiement. Il explique que la partie « gestion » sera gérée par l'entreprise adjudicataire ; quant aux employés communaux, ils installeront les cylindres. Ce sera des cylindres totalement standards. Dans la majorité des portes, c'est une vis pour changer le cylindre. Pour les portes spéciales, ce sera l'entreprise choisie qui fera le changement. Il est clair que toutes les serrures ne seront pas changées en 3 semaines mais plutôt sur 1 année ! L'idée est de commencer par des bâtiments qui n'ont aujourd'hui pas de passe, tels que la buvette des Fourches ou les déchetteries communales. Les serrures des écoles seront changées pendant les périodes de vacances, celles du bâtiment communal, en tenant compte du restaurant, du locataire et des locations de la salle des Remparts. **M. Franco de Andrea** explique que ce budget est basé sur une variante. D'autres offres seront demandées à plusieurs sociétés pour présenter leur solution. Le Conseil communal choisira LA solution répondant aux critères et la plus avantageuse financièrement !

La Commission « Energie et Bâtiments », par la voix de son Président, **M. Gérald Borcard**, émet un préavis favorable. Il confirme que **M. Franco de Andrea** a répondu à leur petite inquiétude par rapport au travail de la voirie.

Le Conseil communal aimerait que les employés communaux puissent faire les changements de cylindres, ceci pour avoir une certaine maîtrise de la situation. Le planning dépendra de beaucoup de critères et de paramètres, complète **M. Franco de Andrea**.

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

**Mme Chantal Bosson** relève que M. Franco de Andrea attend des offres de différentes entreprises. Du coup, ce montant de CHF 75'000.00 est estimatif ?

**M. Franco de Andrea** précise qu'il s'est basé sur le système KESO, cette société ayant fait un budget. Mais il y a d'autres sociétés et d'autres produits sur le marché.

**Vote** : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	25	abstention(s)	0	majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 11.2.1.5. Réfection de la route « En Champ-Colon »

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.26	Réfection de la route « En Champ-Colon »	CHF 21'000.00

**M. Denis Orange** rappelle qu'il s'agit de régler la servitude du droit de passage avec le stand de tir. Les propriétaires ont été consulté et de ces discussions, en découle ce projet.

**M. Alain Chollet**, au nom de la Commission d'aménagement, donne lecture du préavis favorable. Ce chemin est situé sur 2 biens-fonds privés. Dite commission recommande de régler ce droit de passage par une servitude si celle-ci n'est pas existante. Elle recommande en outre d'y mentionner la clé de répartition pour les travaux d'entretien futurs. **M. Denis Orange** explique que cette clé de répartition a été traitée dans les conventions de servitude, soit :

- M. Serge Demierre → la répartition est de 10% des coûts (la société de tir fera un 10% des passages sur cet accès)
- M. Eric Perriard → la répartition est de 20% des coûts futurs (la société de tir passera plus souvent sur cet accès)

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

**Vote** : Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents**.

Votants	25	abstention(s)	2	majorité	13	OUI	23	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 11.2.1.6. Ajout de 2 cibles au stand de tir

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
150.501.20	Ajout de 2 cibles au stand de tir	CHF 40'000.00

**M. Denis Orange** relève qu'il s'agit du même objet présenté il y a quelques séances ; le problème du droit de passage étant réglé avec la servitude, il est temps de venir avec ce projet pour l'ajout de ces 2 cibles.

**M. Francis Braillard**, au nom de la Commission financière, émet un préavis favorable pour cet investissement.

**Vote :** Cette dépense est **acceptée à la majorité des voix des membres présents.**

Votants	25	abstention(s)	2	majorité	13	OUI	22	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### **11.3. Vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements**

Le budget de fonctionnement de l'année 2021 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	Majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Le budget des investissements de l'année 2021 est **approuvé à l'unanimité** des membres présents.

Votants	25	abstention(s)	0	Majorité	13	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

## **12. Divers**

### **12.1. Informations sur les élections 2021**

**M. Joseph Aeby** présente un document powerpoint qui sera annexé au procès-verbal (*annexe IV*) pour une meilleure compréhension. Nous sommes à quelques mois du changement de législature et il faudra renouveler les Conseils en place. Il relève que le Conseil communal a décidé de faire un peu de publicité et de donner certaines informations au travers de nos moyens de communication, -Gemeinde News et le site internet-, pour inciter la population à se lancer en politique...avec le slogan « *Faites le pas, portez-vous candidat aux élections communales 2021* ». Les élections se dérouleront le **dimanche 7 mars 2021**, et au besoin, le 2<sup>ème</sup> tour est agendé au dimanche 28 mars 2021. La commune encourage bien évidemment le vote par correspondance. L'assermentation des élus se tiendra le **samedi 24 avril 2021**, à Romont. Il rappelle que le délai pour le dépôt des listes est fixé au 25 janvier 2021. Il note également que pour demander la notion de vote par système proportionnel, l'échéance est fixée au **vendredi 22 janvier 2021**. Il rappelle que le Conseil général est composé de **30** membres et il est le parlement de la commune et le Conseil communal est l'organe exécutif. Le Conseil général décide des budgets et des règlements communaux ; le Conseil communal est l'organe opérationnel et conduit les grands projets validés par le législatif.

### **12.2. Conseil général du printemps 2021**

**M. le Syndic** précise que cette séance est d'ores et déjà fixée au **vendredi 16 avril 2021** car elle doit être faite **avant** l'assermentation du samedi 24 avril 2021 !

### 12.3. Autres divers

**M. Joseph Aeby** demande toute l'attention des personnes présentes ce soir. Cette information est sensible. Il explique que depuis toujours, les entités du canton se posent des questions sur leur avenir et leur capacité à faire face aux défis et au futur. **M. le Syndic** donne lecture ce soir d'un communiqué de presse qui a été diffusé à la presse régionale (*annexe V*). Il relève qu'un débat d'idées se tiendra le **jeudi 14 janvier 2021** lors de la séance du Conseil général. Ce soir, il s'agit juste d'une information générale. La date du **dimanche 14 février 2021** a été retenue pour un vote de sondage. Les communes se prononceront sur les prochaines étapes suite au résultat du vote de sondage !

Les Conseils communaux souhaitent présenter à chaque citoyen (-ne) un document qui s'en tient à définir les enjeux et le poids de la signification de ce sondage d'opinion. On ne note pas le 14 février un projet de fusion ou un projet politique ! Le 14 février, la population doit donner son point de vue, si elle estime qu'il serait opportun de créer une commune allant d'Esmonts à Oron. Il faudra ensuite analyser les résultats dans chaque commune et retirer des tendances. Chaque Conseil communal reste libre finalement de son interprétation des résultats pour lancer, - ou pas-, le projet d'étude. En matière d'agenda, il est assez raisonnable de penser qu'un tel projet pourrait prendre la durée quasi-totale de la législature.

**M. Sylvain Périsset** explique leur groupe a eu la chance de profiter de la présence de 2 conseillers communaux lors de leur réunion de groupe. Ils ont donc répondu à leurs questions. Il aimerait toutefois qu'un tout-ménage soit adressé aux citoyens avec les informations pour les prochaines élections. De plus, le groupe a une demande pour la prochaine séance : il souhaite que le Conseil communal étudie l'élaboration d'un règlement sur les chiens. Il explique que dans le bulletin communal, il y a chaque fois un article sur les chiens ; la commune ne perçoit pas de taxe alors qu'il faut installer des robidogs, les vider et acheter des sacs.

**M. Jacques Perroud** demande où en est le projet d'abri de bus à Gillarens, dossier pour lequel le Conseil général avait voté un crédit. **M. Denis Orange** relève qu'il a rencontré les TPF et le SPC pour en discuter. Ce dernier service a répondu que vu qu'il se situe sur une route cantonale, c'est de la compétence cantonale de porter ce projet. La balle est dans le camp du SPC...

**Mme Yanessandre de Andrea** remercie chacun et chacune pour son travail et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Pour conclure, **M. le Syndic** remercie chaleureusement tous les membres du Conseil général pour leur confiance témoignée tout au long de l'année, mais en particulier ce soir où toutes les propositions ont été suivies ! Le Conseil communal a également une pensée ce soir pour toutes celles et ceux qui ont été confrontés au COVID dans le cadre de leurs activités, en particulier notre personnel. Il est bon de rappeler que ce printemps, nous étions face à une terreur. Nous finissons une année noire, une expérience affreuse et même si la mort est programmée, il est aussi vrai que cette année, nous avons vu partir de manière précipitée une frange de la population. Il précise également que Mme Jessica Magurano nous a quitté depuis la dernière séance. Certains se sont étonnés du manque de communication et il explique que cette manière de procéder a été décidée d'un commun accord avec Mme Jessica Magurano. Il n'y a eu aucun problème relationnel au sein du Conseil communal mais il est vrai qu'à un moment donné, cette dernière a jeté l'éponge ; ceci nous a laissé dans une situation difficile par rapport au dicastère des écoles qui nécessite beaucoup de travail. **M. Joseph Aeby** a repris ce dicastère, à condition de pouvoir y mettre les moyens.

Après avoir obtenu l'accord de ses collègues, il a donc demandé à M. Alain Chollet de s'engager dans l'analyse de certains dossiers en lien avec les écoles pour donner des réponses concrètes. Ce soir, il le remercie très sincèrement pour sa disponibilité et son expérience ; il a mis le doigt sur pas mal de sujets et a mis en place des mesures très concrètes.

Au nom du Conseil communal, **M. le Syndic** souhaite de belles fêtes à toutes et tous dans cet environnement dramatique et espère retrouver de nombreux Conseillers (-ères) généraux (-ales), motivés (-es) sur listes électorales 2021. Même si nous n'avons pas le droit de faire la fête, le Conseil communal a décidé de servir une spécialité locale, « la brute de Rue », qui est un cidre dont les pommes proviennent du verger du château !



La séance est levée à 21h55.

Au nom du Bureau du Conseil général :

La Présidente :



La Secrétaire :

Yanessandre de Andrea

Cynthia Buache Mesot

**Dates à retenir pour 2021 :**

Dimanche 07 mars 2021	Elections
Vendredi 16 avril 2021	séance du Conseil général des comptes
Samedi 24 avril 2021	assermentation des nouveaux élus (-es)

Merci d'en prendre note dans votre agenda !

Annexe I : questions du Groupe Entente  
Annexe II : rapport de la Commission financière\_budget de fonctionnement  
Annexe III : rapport de la Commission financière\_budget d'investissement  
Annexe IV : présentation sur les élections 2021  
Annexe V : communiqué de presse sur une éventuelle fusion à six